

L'éducation civique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 5

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

toutes trois ensemble, dans une œuvre pratique où l'enfant découvrirait de bonne heure, par lui-même, et en petit d'abord, la puissance de l'épargne et celle de l'association ? Telle était l'invention de M. Cavé : ajouter au livret d'épargne le livret de retraite et le livret de secours mutuels, le tout à l'école et entre écoliers. »

(Univers.)

Nous verrons, dans un prochain numéro, de quelle manière pratique M. Cavé a résolu le problème, grâce à l'institution des mutualités scolaires.

E. G.

L'ÉDUCATION CIVIQUE

Dans un pays démocratique comme le nôtre, il est de toute nécessité de veiller à ce que nos jeunes gens reçoivent sur les bancs de l'école une instruction, nous dirons plus, une éducation ayant pour but d'en faire des hommes connaissant les droits et les devoirs attachés au beau titre de citoyen qu'ils porteront plus tard.

Ces notions d'instruction civique sont déjà prévues depuis longtemps dans les programmes scolaires. Mais si nous en croyons les résultats des examens de recrues, la plupart de nos jeunes gens, arrivés à l'âge de vingt ans, c'est-à-dire au moment même où la loi leur décerne la qualité de citoyens, sont généralement d'une grande ignorance au sujet de notre organisation sociale et politique, aussi bien que des prérogatives qui leur sont dévolues et des devoirs nouveaux qui leur incombent. En un mot, ils font leur entrée dans la vie civile et politique un peu à l'aveuglette, sans avoir la notion, même élémentaire, du rôle important qu'ils sont appelés à jouer au sein de la société. A quoi cela tient-il ? Evidemment à plusieurs causes qu'il serait intéressant d'étudier de près. Nous nous bornerons à en citer deux qui nous paraissent être les capitales. La première provient du fait même de notre organisation politique, quelque peu compliquée pour les jeunes esprits, facilement enclins à la confusion. Outre la question de la séparation des pouvoirs, les jeunes intelligences sont facilement déroutées par suite de notre système fédératif, où l'autorité est partagée entre les cantons et la Confédération.

Il y a certainement là matière à confusion. D'un autre côté, nous estimons que les méthodes en usage pour inculquer ces notions aux élèves ne sont pas toujours marquées au coin de la clarté et du bon sens. Il nous paraît certain qu'en employant tels procédés que nous nous permettons de signaler, on arriverait certainement à de meilleurs résultats. Quant au premier écueil qui tient à la nature même de nos institutions, il n'y a rien à dire. Avant de passer à un autre ordre d'idées, nous allons esquisser en quelques mots nos vues au sujet de la

méthode à employer pour rendre cet enseignement fructueux. Il ne faut pas perdre de vue que le mobile de tout enseignement est l'intérêt. Il convient donc de faire jouer ce levier dans l'étude des notions destinées aux futurs citoyens. Et pour cela il faut tout d'abord attirer leur attention sur ce qui se passe autour d'eux, c'est-à-dire sur les institutions communales qui représentent en petit toute notre organisation cantonale ou fédérale. Tous nos jeunes gens connaissent les autorités de la commune; il suffit de leur faire connaître le rôle et les attributions du président, du syndic, du Conseil municipal, de l'assemblée communale et l'on aura jeté les bases qui leur feront facilement saisir les rouages des administrations supérieures de l'Etat qui, en somme, présentent la plus grande analogie avec celles qui leur sont familières. Il n'y a que les noms qui changent. La marche naturelle qui consiste à aller du connu à l'inconnu nous paraît excellente, et en tout cas la meilleure pour soutenir l'intérêt des jeunes gens et pour rendre l'enseignement profitable.

Lorsque nos jeunes garçons auront une idée nette de notre organisation communale, cantonale et fédérale; lorsqu'on leur aura montré l'importance des droits et des devoirs des citoyens; lorsqu'on leur aura fait saisir que la grandeur de notre Etat démocratique dépend de la valeur même des citoyens; lorsqu'ils seront pénétrés de l'idée que les bienfaits de nos libertés et de nos droits dépendent du bon usage qu'on en fait; alors certainement, devenus des hommes, ils s'intéresseront davantage aux affaires publiques, parce qu'ils auront le sentiment du beau rôle qu'ils sont appelés à remplir et qu'ils voudront aussi travailler à la grandeur et à la prospérité de la patrie.

Jetons un coup d'œil autour de nous et voyons ce qui se passe au sujet de l'intérêt qu'on prend aux affaires publiques dans tous les domaines de l'administration. Lorsqu'il s'agit de voter une loi quelconque du domaine cantonal ou fédéral, le scrutin est toujours mal fréquenté, il y a toujours un nombre considérable d'abstentions. A quoi attribuer la cause de cette coupable indifférence d'une partie des électeurs? Certainement à l'ignorance, c'est-à-dire au fait que bon nombre de citoyens ne se rendent pas compte de l'importance des actes législatifs qu'on soumet à leur sanction, pas plus que de la portée que peuvent avoir de nombreuses abstentions pour l'avenir même de la patrie.

Il convient de dire que lorsqu'il s'agit d'élections, c'est-à-dire lorsque des personnalités sont en jeu, c'est autre chose. La pression des partis politiques, la propagande acharnée sont autant de moyens qui parviennent à secouer de leur torpeur la fraction des électeurs qu'on ne voit sans cela jamais au scrutin.

Ce que nous voudrions voir une bonne fois se réaliser, c'est l'entraînement des citoyens au scrutin, par devoir, allant déposer dans l'urne un bulletin en parfaite connaissance de

cause, c'est-à-dire avec la conviction profonde de faire un acte de civisme en vue d'être utiles à la patrie.

Nous n'atteindrons ce but qu'en vouant une sollicitude éclairée à l'éducation civique de nos futurs citoyens. Cette instruction-là est aussi comme le couronnement des leçons de patriotisme qu'enseignent l'histoire et la géographie. Car il ne suffit pas d'apprendre les événements du passé, le développement progressif de nos institutions, de connaître nos vallées et nos montagnes, nos lacs, nos fleuves et nos villes, il faut diriger aussi les regards vers l'avenir de la patrie. Cet avenir, il est entre les mains des citoyens d'aujourd'hui et des générations qui leur succéderont, fait remarquer avec raison l'*Echo du Rhône*.
(Communiqué par P. P., Valais.)



Le cahier unique

Le cahier est indispensable à l'école primaire, parce qu'il est le principal instrument du travail personnel et de l'application des leçons. Le tableau noir et l'ardoise nous sont d'un grand secours ; mais le cahier seul garde des traces durables de ce qui s'est passé dans l'esprit si mobile de l'enfant, des efforts qu'il a faits, de la marche qu'il a suivie quand il a été livré à sa propre initiative. Mais, est-il nécessaire que ce travail de recherches soit dispersé dans des cahiers différents, qu'il y ait autant de natures de cahiers qu'il y a de matières d'enseignement ? On l'a pensé longtemps. Il y a eu, il y a peut-être encore, dans quelques écoles, le cahier de rédaction, le cahier de calcul, le cahier d'écriture, le cahier de dictées, le cahier d'analyse, etc., et, brochant sur le tout, le cahier de brouillon, réservé aux ébauches, aux griffonnages, souvent aux sottises, si bien qu'on pouvait et qu'on pourrait encore donner pour attributs à l'écolier, en même temps qu'un fagot de livres écornés, une pile de cahiers maculés et gondolés.

Ce n'est pas une petite affaire que de maintenir présentables une dizaine de manuscrits qui, à peine achevés, s'en vont faire le saut traditionnel chez l'épicier. Les cahiers nombreux durent trop longtemps et sont d'un entretien laborieux. Et puis, pourquoi égrener en quelque sorte les soins que l'enfant doit apporter à la rédaction de ses devoirs et compliquer le contrôle et les directions ? Pourquoi grossir la dépense ? Car il est évident que, même à poids égal de papier, beaucoup de cahiers coûtent plus qu'un seul. D'ailleurs, ce qui est nouveau a du charme pour l'enfant. Un cahier neuf provoque presque toujours un redoublement d'application ; il importe donc de ne pas trop éloigner les occasions de mettre à profit cet attrait de la nouveauté.